

**PROCÈS-VERBAL**  
**RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du VENDREDI 3 OCTOBRE 2014**

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal 26 SEPTEMBRE 2014

Date de publication : 6 Octobre 2014

**Etaient Présents** : SAUMUR J Maire, MM CHARTIER M, RICHARD MJ, MARCHAND F , KNOBLOCH P, Adjoints, DELAFAYE L , MOTHET V, VALLADE M , MARCHAND J , MITAULT F, MORILLON S, BOURRIAUX JL ,RAYNAUD P, BOUGE A, GUYON M,  
**excusés** :

**Absents**

Madame VALLADE Mélanie a été élue secrétaire

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présente,  
la séance débute à 20 heures 30

**Ordre du jour :**

- contrat APAVE
- Tarifs 2015 des hébergements
- Facturation vaisselle ( Salle des Fêtes et Hébergements )
- Fusion Syndicat d'Eau et SIVEER
- Retours commissions
- Point sur Emprunts court terme d'attente
- les nuits Romanes
- questions diverses

Monsieur le Maire demande à Madame Mélanie VALLADE de donner lecture du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce procès verbal;

**contrat APAVE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les établissements recevant du public sont soumis à des vérifications annuelles au niveau de l'électricité, du gaz , et triennales au niveau des systèmes incendie. Celles-ci doivent être faites par un organisme agréé.

Le Maire indique que depuis de nombreuses années ces vérifications sont réalisées par l'APAVE , organisme avec lequel nous avons un contrat. Il précise que ce contrat doit être revu et qu'à ce sujet l'APAVE l'a recontacté et a fait une nouvelle proposition.

En ce qui concerne les vérifications annuelles pour l'ensemble des bâtiments, le montant demandé serait de 2321.70 € HT, en ce qui concerne les vérifications triennales , il serait de 346.62 € HT pour la Cavalière et de 327,00 € HT pour la Capucine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions de l'APAVE et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce sujet.

### Tarifs 2015 des hébergements

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir les tarifs 2015, pour la location des hébergements afin de pouvoir répondre aux demandes .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants sur l'ensemble des prestations.

Il décide également d'appliquer un tarif particulier à Vienne Loisirs comme indiqué dans le tableau:

CHALET				
PRESTATIONS	TARIFS		TARIFS VIENNE LOISIRS	
	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée
GESTION LIBRE nuit groupe	15,05 €	16,05 €	13,55 €	14,45 €
GESTION LIBRE INDIVIDUEL				
à partir de 3 nuits pour 1 pers	20,00 €	21,00 €	18,00 €	18,90 €
Forfait moins de 3 pers de 1 à 2 nuits	58,00 €	59,00 €	52,20 €	53,10 €
GESTION LIBRE semaine	390,60 €	397,60 €	351,55 €	357,85 €
DEMI PENSION adultes	34,80 €	35,80 €	32,20 €	33,10 €
DEMI PENSION enfants	28,95 €	29,95 €	26,80 €	27,70 €
PENSION COMPLETE adultes	48,80 €	49,80 €	45,15 €	46,05 €
PENSION COMPLETE enfants	39,00 €	40,00 €	36,05 €	37,00 €
NUIT+PETIT DEJEUNER	20,30 €	21,30 €	18,25 €	19,15 €
CAPUCINE				
PRESTATIONS	TARIFS		TARIFS VIENNE LOISIRS	
	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée
GESTION LIBRE nuit charges comprises	12,65 €	13,65 €	11,40 €	12,30 €
LOCATION salle	151,10 €		136,00 €	
DEMI PENSION adultes	30,60 €	31,60 €	28,30 €	29,25 €
DEMI PENSION enfants	26,70 €	27,70 €	24,70 €	25,60 €
PENSION COMPLETE adultes	46,15 €	47,15 €	42,70 €	43,60 €
PENSION COMPLETE enfants	36,15 €	37,15 €	33,45 €	34,35 €
NUIT+PETIT DEJEUNER	16,70 €	17,70 €	15,05 €	15,95 €
VIN D'honneur/réunion/séminaire	34,75 €		31,30 €	
CAVALIERE				
PRESTATIONS	TARIFS		TARIFS VIENNE LOISIRS	
	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée
GESTION LIBRE nuit charges comprises	14,50 €	15,50 €	13,05 €	13,95 €
LOCATION salle	157,00 €		141,30 €	
DEMI PENSION adultes	32,35 €	33,35 €	29,90 €	30,85 €
DEMI PENSION enfants	28,45 €	29,45 €	26,30 €	27,25 €
PENSION COMPLETE adultes	47,90 €	48,90 €	44,30 €	45,25 €
PENSION COMPLETE enfants	37,90 €	38,90 €	35,05 €	36,00 €
NUIT+PETIT DEJEUNER	18,45 €	19,45 €	16,60 €	17,50 €
VIN D'honneur/réunion/séminaire	36,10 €		32,50 €	

REPAS				
	TARIFS		TARIFS VIENNE LOISIRS	
<b>PRESTATIONS</b>				
REPAS Adultes	14,50 €		13,75 €	
REPAS AMELIORE Adultes	20,45 €		19,45 €	
REPAS Enfants	9,70 €		9,20 €	
REPAS AMELIORE Enfants	14,50 €		13,75 €	
PETIT DEJEUNER	5,90 €		5,60 €	
GOUTER/PAUSE CAFE	1,45 €		1,35 €	
SALLE DES FETES				
	TARIFS		TARIFS VIENNE LOISIRS	
<b>HORS COMMUNE</b>				
avec chauffage	307,90 €		277,10 €	
sans chauffage	261,45 €		235,30 €	
<b>COMMUNE</b>				
avec chauffage	238,70 €			
sans chauffage	192,50 €			
<b>DIVERS</b>				
VIN D'Honneur	115,90 €		104,30 €	
Réunion	115,90 €		104,30 €	
CAMPING				
	TARIFS		TARIFS VIENNE LOISIRS	
	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée	du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12	juillet et août plus 1,00/nuitée
GARAGE MORT	48,70 €			
GROUPE	3,40 €	4,40 €	3,05 €	3,95 €
TOILE 1 nuit	7,90 €	8,90 €		
TOILE plus d' 1 nuit	6,30 €	7,30 €		
CARAVANE 1 nuit	12,60 €	13,60 €		
CARAVANE plus d'1 nuit	9,70 €	10,70 €		
DIVERS				
	TARIFS		TARIFS VIENNE LOISIRS	
HEURE MENAGE	19,90 €			
LAVAGE LINGE	6,00 €			

### **Facturation vaisselle ( Salle des Fêtes et Hébergements )**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors des locations des salles communales, de la vaisselle peut être mise à disposition.

Il indique également qu'il est parfois constaté une différence entre le prêt et le retour du matériel (perte ou casse ) et donc qu'il y a lieu d'établir des tarifs pour pouvoir facturer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'appliquer les tarifs suivants :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Prix facturé à l'unité en €</b>
<b>VERRES BALLON 19cl</b>	<b>1.00</b>
<b>ASSIETTES PLATES Ø 235</b>	<b>3.50</b>

<b>ASSIETTES A DESSERT Ø 195</b>	<b>3.50</b>
<b>BROC A ANSE ARC 1L</b>	<b>5.00</b>
<b>COUTEAU DE TABLE</b>	<b>1.00</b>
<b>FOURCHETTES DE TABLE</b>	<b>1.00</b>
<b>CUILLERE A SOUPE</b>	<b>1.00</b>
<b>CUILLERE A CAFE</b>	<b>1.00</b>
<b>PLAT INOX OVALE LOUIS XV 40cm</b>	<b>10.00</b>
<b>LEGUMIERS INOX Ø 22</b>	<b>10.00</b>
<b>PLAT INOX ROND Ø 33</b>	<b>10.00</b>
<b>LOUCHES</b>	<b>7.00</b>
<b>GRANDES LOUCHES</b>	<b>10.00</b>
<b>SALADIERS</b>	<b>10.00</b>
<b>CORBEILLES A PAIN OSIER</b>	<b>4.00</b>
<b>GRILLES FOUR</b>	<b>16.00</b>
<b>OUVRE BOITE</b>	<b>5.00</b>
<b>PLATS GASTRO</b>	<b>25.00</b>

**Désignation des délégués au comité du futur Syndicat départemental sur les bases du SIVEER au 1er Janvier 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ( CGCT),

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée relative à la Réforme des Collectivités Territoriales, notamment son article 61-III,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2013-D2/B1-018 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat Intercommunal mixte d'équipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du département de la Vienne ( SIVEER) du 5 février 2013,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2013-D2/B1-072 du 15 novembre 2013 modifiant l'arrêté n° 2013-D2/B1-018 du 5 Février 2013,

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la commune est membre du Siveer, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme territoriale, il y a lieu de désigner, à bulletin secret, deux délégués titulaires qui siégeront au comité du futur syndicat départemental sur les bases du Siveer à partir du 1er Janvier 2015.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne pour siéger au Comité du futur syndicat départemental sur les bases du Siveer à compter du 1er janvier 2015 :

Titulaire : SAUMUR Jean

Titulaire : DELAFAYE Laurent.

**Retours commissions**

**Syndicat du collège:** Mme MITAULT Fabienne donne compte rendu de la dernière réunion du Syndicat au cours de laquelle il a été décidé de transférer les bureaux, au Collège de Gençay.

Un projet de Halle de Sports est en cours ( terrain couvert fermé mais sans vestiaire à l'intérieur). Il sera surtout utilisé par les collégiens. Ce n'est actuellement qu'un projet, la décision finale sera prise par le Conseil Général.

### **Commission EAMS:**

Madame RICHARD indique qu'une réunion de la commission EAMS a eu lieu afin de comprendre le fonctionnement de la structure ainsi que le rôle des différents intervenants extérieurs.

Un point est fait au niveau de la fonction de chaque salariée et le Maire rappelle que dans le cadre d'un plan d'hygiène et de prévention des risques du personnel, des fiches de poste avec plan de formation vont être mises en place. Le Maire rencontrera chaque employée pour un entretien individuel, ce qui permettra de clarifier les fonctions de chacune.

Mme BONVALET confirme que la Résidence Services peut accueillir toute personne - ou toute famille - qui en fait une demande, sans restriction de son état de dépendance.

Mme BONVALET demande que soit clairement établi à tout le personnel ses fonctions notamment de suivi de planning et de la facturation des hébergements. Mr SAUMUR fera cette officialisation lors d'une prochaine réunion avec le personnel .

L'attention a été attirée sur les menus proposés aux résidents le soir qui ne seraient pas en adéquation avec une alimentation équilibrée. Suite à cette remarque Mme BONVALET propose d'envoyer aux membres de la commission la liste des menus sur plusieurs semaines afin d'avoir leurs éventuelles remarques ou propositions.

Mme RICHARD propose d'aller rencontrer avec Mmes MOTHET, VALLADE et MITAULT les résidents pour se présenter et recueillir leur ressenti global sur leur vie quotidienne, leurs attentes ( bien être, distractions, nourriture, accueil etc )

Il est également envisagé une réflexion sur la mise en place d'un après-midi par semaine d'animation auprès des résidents, qui pourrait se rattacher avec le groupe périscolaire.

Concernant la sécurité, Sophie BONVALET précise que sur demande personnelle les résidents peuvent bénéficier d'une "surveillance" type présence Verte, mais qui est à leur charge. Toutefois, elle rappelle qu'une sonnette est installée dans chaque logement permettant aux résidents en cas de nécessité d'appeler un membre du personnel.

Il est demandé à Mme BONVALET de faire parvenir aux membres de la Commission un exemplaire du Règlement Intérieur de la Résidence afin de voir s'il nécessite une réactualisation.

Laurent DELAFAYE propose une visite des logements afin de recenser les dysfonctionnements et petites réparations que l'on peut y trouver afin d'améliorer la vie quotidienne des résidents. Vérifier la présence de barre de sécurité dans les douches.

Voir également les possibilités de remise en état de l'autolaveuse.

### **Commission Periscolaire:**

Alexandra BOUGE, membre de la commission , fait part au Conseil de la mise en place du périscolaire depuis la rentrée. Dans l'ensemble, le fonctionnement est plutôt satisfaisant, mais une mise au point a du être réalisée par rapport aux parents en ce qui concerne l'inscription aux activités périscolaires chaque jour ( des enfants qui n'étaient pas inscrits étaient parfois présents ). D'autre part des demande d'autorisation de sortie sont également demandées aux parents afin d'effectuer des activités périscolaires en dehors de l'enceinte de l'école.

La deuxième période est en cours de préparation et sera présentée à la commission scolaire le jeudi 9 octobre à 18 heures.

**Le syndicat d'eau :** la dernière réunion du Syndicat avant la fusion avec le SIVEER a eu lieu le 25 septembre 2014.

Le budget prévisionnel 2015 a été acté. Des propositions d'augmentation du tarif de l'eau de 2% sont prévues . De plus concernant 2 raccordements spécifiques au réseau sur la Ferrière Airoux et Marnay ( une ferme isolée et un moulin pour séminaire), il a été décidé de faire

prendre en charge les travaux concernés à hauteur de 80 % par le Syndicat et 20% par le demandeur.

### **Réunion Communauté de Communes:**

**SDTAN:** ( Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique ) le Très Haut débit aujourd'hui vise principalement les zones urbaines de plus de 20 000 habitants. ( Poitiers - Chatellerault) sachant que à terme il sera prévu pour tous. En ce qui concerne le Gencéen, ce serait de "la Montée en débit", ce qui veut dire le raccordement de certains secteurs de commune en ADSL. Pour le Gencéen le financement de ce projet correspondrait de 753 000 €. Il est demandé à la Communauté une participation de 115 000 € répartis sur 5 ans. Cette contribution est soumise à un transfert de compétence " aménagement du numérique" à la Communauté de Communes. En conséquence le Conseil devra délibéré en temps utile pour autoriser, ce transfert de compétence vers la Communauté .

**Fonctionnement de la Fourrière:** La réflexion avec KOLYMA est toujours d'actualité . Une étude va être faite en ce qui concerne une convention avec une entreprise spécialisée dans la gestion des chiens errants et éventuellement la mise en fourrière.

**Val de Clouère :** le Maire relate la journée de visite des chantiers du Val de Clouère du 24 septembre. Il précise que les travaux présentés font partie du Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2012/2017, visant le rétablissement de la continuité écologique sur les clapets ( suppression des pelles existantes). Le principe repose sur la mise en place de plusieurs radiés ( barrages de grosses pierres) pour maintenir un niveau d'eau tout en permettant la libre circulation de l'eau. Dans l'immédiat les résultats sont satisfaisants, il faut laisser passer une saison de crue pour juger de la résistance des ouvrages mis en place.

### **Point sur Emprunts court terme d'attente**

#### **Assainissement**

Le Maire rappelle la réunion du Conseil du 5 Septembre 2014 au cours de laquelle il avait été décidé de demander un prêt court terme d'attente de 43 000 € auprès du Crédit agricole.

Il précise que suite à une erreur de transcription, cette délibération ne peut pas être prise en compte.

Le Conseil Municipal annule donc cette délibération du 5 Septembre 2014.

Le Maire rappelle cependant au Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 45 000 € a été demandée auprès du Conseil Général, pour les travaux d'assainissement.

Il indique qu'en attendant le versement de cette subvention, il serait bon de réaliser un prêt court terme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser un prêt court terme d'attente de 2 ans auprès du crédit agricole aux conditions suivantes:

Montant 43 000 €

Frais de dossier : 120 €

taux : index variable\*Euribor 3 mois moyenné, auquel est ajouté une marge de 1.85% soit à ce jour  $0.191\% + 1.85\% = 2.041\%$

Classification Gissler : 1-A

Le capital est remboursé in fine.

Les intérêts sont remboursés in finés

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce prêt.

### **Prêt court terme budget Lotissement:**

le Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion du 5 septembre au cours de laquelle il avait été évoqué des difficultés de trésorerie suite au retard de vente des parcelles du lotissement.

Il rappelle cependant qu'un permis de construire pour un éco-village qui engloberait 6 lots a été accordé.

D'autre part le montant de ce déséquilibre est de 100 000 € et handicape la trésorerie de la Commune. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de faire un prêt court terme d'attente et indique qu'il est en possession d'une proposition du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de réaliser un prêt court terme d'attente de 2 ans auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Montant 100 000 €

**Frais de dossier : 150 €**

taux : index variable\*Euribor 3 mois moyenné, auquel est ajouté une marge de 1.28% soit à ce jour  $0.191\% + 1.28\% = 1.471\%$

Classification Gissler : 1-A

Le capital est remboursé in fine.

Les intérêts sont remboursés in finés

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce prêt.

**Les Nuits Romanes:**

Mme CHARTIER rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion, il lui avait été demandé de se renseigner sur les démarches à effectuer pour une éventuelle inscription aux manifestations " Nuits Romanes". Mme CHARTIER s'est renseignée et précise que le but de ces manifestations est de faire découvrir l'art roman par le biais de l'Eglise. Elle a contacté Mr BOURDU, historien de Gençay qui lui a indiqué que notre église possède un modillon roman qui pourrait être pris en compte.

Cette manifestation se déroule en 2 temps: une partie musicale et spectacle financée par la Région et un pot convivial offert aux visiteurs ( organisé et financé par la Commune), pour un coût estimatif de 1500 € environ.

Pour se porter candidat, il convient de faire différentes démarches que Mme CHARTIER se propose d'effectuer si le Conseil décide de continuer le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité souhaite continuer le projet et charge Mme CHARTIER d'effectuer les différentes démarches.

**Questions diverses**

**Bulletin Municipal:** Le principe d'un bulletin municipal est acté avec objectif de parution début 2015. Il est demandé à Mmes CHARTIER et RICHARD de préparer un canevas et de proposer différentes structures possible pour l'élaboration du bulletin municipal.

A partir de cette réflexion la commission communale se réunira pour la mise en place et le contenu détaillé avec la participation de chacun.

**La Cavalière :** Le Maire précise que les 2 sous-commissions (sécurité et accessibilité) se sont rendues sur place les 8 et 15 septembre 2014. Pour ces 2 domaines concernés, un avis favorable d'exploitation a été émis. Il reste cependant quelques travaux de mise à niveau à réaliser, mais le Maire précise qu'il convient d'attendre la transmission du compte-rendu sécurité avant d'engager les travaux.

Une journée porte ouverte sera associée à la séance des vœux, début 2015.

Nous sommes toujours en attente de devis pour ce qui concerne l'accessibilité extérieure du bâtiment. Le maire contactera les services de l'ATV ( Agence Touristique de la Vienne) pour une visite prochaine .

**Nouveaux Dépliants :** Le Conseil Municipal opte pour un nouveau dépliant, présenté par Mme CHARTIER, concernant la promotion des hébergements . Ce dépliant va être transmis via internet vers l'ensemble de nos clients potentiels.

**Décisions Modificatives:**

**Budget EAMS**

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 1018 : Constructions	10 000,00		
2313 (23) - 1019 : Constructions	-10 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**Budget Assainissement :****INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (040) : Installation, matériel et outill	10 000,00		
2315 (23) - 106 : Installation, matériel et ou	-10 000,00		
	<b>0,00</b>		

**FUNCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6068 (011) : Autres matières et fournitures	10 000,00	72 (042) : PRODUCTION IMMOBILISEE	10 000,00
	<b>10 000,00</b>		<b>10 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>10 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>10 000,00</b>

**Budget EDE:****INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	50,00	165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	50,00
	<b>50,00</b>		<b>50,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>50,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>50,00</b>

